

Environnement

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1710

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Climat de recherche

Trop tard. La fonte des glaces polaires prédite par les modèles climatiques pour 2100 a lieu maintenant, annonce un certain Michael Schlesinger dans *Science* du 13 octobre 2006. Pourquoi n'avons-nous rien vu? La faute en reviendrait à l'incapacité des scientifiques à rejeter un mauvais modèle obtenu par consensus, à maintenir l'«apprentissage négatif» contre un modèle dominant. Il y a des précédents à l'image du trou d'ozone qui avait été «mal» modélisé pendant longtemps - jusqu'à la panique.

Paradoxalement les journaux, radios et TV critiquent presque quotidiennement les modèles officiels du réchauffement climatique provoqué par l'homme. Par esprit d'équité, les médias dévouent le même espace à une vision acceptée par 95% des chercheurs qu'à celle partagée par quelques individus. Impossible ensuite de se faire une opinion. La science n'est pas utilisée ici pour proposer des solutions, mais pour repousser à plus tard des actions nécessaires. Les chercheurs climatiques devraient disposer de lieux sereins ou s'élaborent de nouvelles vues d'en-

semble qui petit à petit peuvent faire évoluer les modèles en place. Le récent Forum des savoirs de Montana en est un exemple.

La recherche scientifique se retrouve de plus en plus instrumentalisée et contractualisée par les conséquences conjointes de trois évolutions: le besoin croissant en expertise scientifique pour la mise en œuvre des politiques publiques (intrusion de la science dans la politique), la puissante fonction de légitimation de la science pour la politique (politisation de la science) et l'identification de la science comme facteur clé pour le développement social et économique (société de la connaissance).

Est-ce que la recherche scientifique est encore perçue comme une aventure, comme le règne de la curiosité? Elle est certainement menacée par la tendance d'en faire un simple instrument d'études des risques. Les programmes de recherche demandés par le parlement en matière de communications, d'OGM ou de nanotechnologie ne visent pas la découverte de nouvelles propriétés ou produits, mais sont des demandes d'études des risques de ces nouvelles technologies.

Entre manipulation - les avis scientifiques minoritaires sont utilisés pour l'action - et freinage - on veut concentrer l'effort de recherche sur la prudence et l'analyse de risque - reste l'approche rafraîchissante des ingénieurs: «une solution est possible». Deux exemples. Le premier concerne l'Agence internationale de l'énergie qui publie un rapport affirmant que l'adoption généralisée des systèmes d'éclairage les plus efficaces réduirait la facture de 10%, soit plus que l'apport aujourd'hui en énergies solaire et éolienne.

Le deuxième renvoie à une multinationale du béton, responsable à elle seule de plus d'émissions de gaz à effet de serre que la Suisse, qui vise une réduction de 20% de ses émissions de carbone d'ici à 2010 (deux fois l'effort demandé par le Protocole de Kyoto) en recourant, pour la cuisson du ciment, aux boues séchées des stations d'épuration.

ge

G. Haefliger, «Contractualisation de la recherche», *Ordres et désordres de l'esprit gestionnaires*, Réalités sociales, 2006. *Science*, 13 octobre 2006.

Suite de la première page

Economies d'énergie

De plus, la pénurie durable de logement ne permet pas au locataire d'être exigeant. Il ne changera pas d'appartement à cause d'une facture élevée de frais de chauffage. S'il est à la recherche d'un nouveau logement, il prendra celui qui est disponible et non le mieux isolé certifié par l'étiquetage énergétique.

La loi fédérale sur l'énergie donne un pouvoir réglementaire direct pour imposer des économies de combustibles. Les cantons ont le droit d'imposer

des normes de construction pour les bâtiments neufs et les réfections lourdes. Mais l'effet est limité à une faible part du parc immobilier. Sans oublier que les normes sont souvent ignorées. Ainsi, dans le canton de Vaud, 60% des projets mis à l'enquête ne respectent pas la réglementation cantonale. Les sanctions prévues par la loi vaudoise seront, nous dit-on, appliquées avec rigueur. Pour renforcer l'effet réglementaire, les Verts demandent, par motion, d'inscrire dans la loi

fédérale les normes pour la consommation d'énergie dans les nouveaux bâtiments.

L'incitation à l'assainissement des bâtiments reste nécessaire pour tous les cas non couverts par les normes impératives. Doris Leuthard suggère de modifier le droit du bail pour permettre aux propriétaires de répercuter sur les loyers la totalité des frais de transformation. L'Office fédéral de l'énergie propose d'affecter une partie de la taxe sur le CO₂ au subventionnement à l'assainissement

des bâtiments. Pour y parvenir, il faudrait modifier la loi puisque, selon le texte actuel, la taxe doit être neutre et son produit intégralement restitué aux usagers. Nous n'en sommes pas là. Le parlement croit encore à l'efficacité des mesures volontaires. Une fragile majorité semble se prononcer pour une mise en vigueur conditionnelle de la taxe. On voit mal comment trouver une majorité en faveur d'une modification de la loi sur le CO₂ avec menace de référendum.

at